

Département de l'Indre  
Arrondissement de CHATEAUROUX  
Commune de MOULINS SUR CEPHONS

2011/59

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants pour : 11 Contre : Abstention :

L'an deux mil onze, le quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Moulins-sur-Céphons dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHENE Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Octobre 2011

Etaient présents : Messieurs Jean-Pierre CHENE, Christian FORTIN, Jean-Jacques PROT, Patrick OVIDE, Hubert VIVIER, Gérard VIVIER, Jérôme PETIT, Jérôme DENIS.

Mesdames : Marie-Madeleine BODIN, Brigitte GRANGY.

Absents excusés : Mr Jean-Philippe PINOTEAU, à donné pouvoir à Mr Patrick OVIDE

Secrétaire de séance : Mr Jean-Jacques PROT

**OBJET : DELIBERATION – LA GRANDE VITESSE POUR L'INDRE**

Le projet de Ligne à grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de MOULINS-SUR-CEPHONS, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande ;

- Un raccordement de la LVG POCT à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

- La prise en compte, d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges – Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.

- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

CHÈNE Jean Pierre.

Certifié exécutoire,

Compte rendu de la transmission en mairie le 07.11.2011

Et de la publication le :

Le Maire,

